

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 16465  
Numéro SIREN : 672 032 893  
Nom ou dénomination : LE RUISSEAU

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt 13590

Désignation de l'entreprise : <u>SARL LE RUISSEAU</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>137 AVENUE GALLIENI</u>		94160 SAINT MANDE					
Numéro SIRET* <u>67203289300014</u>		Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N clos le <u>31/12/2021</u> N-1 <u>31/12/2020</u>					
		Net <u>13590</u> Net					
		SOUS LE N° .....					
		<b>Brut</b> 1	<b>Amortissements, provisions</b> 2	<b>Net</b> 3	<b>Net</b> 4		
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	13 433			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	126 228	126 228		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	109 585	98 800	10 785	2 797
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 496 162	1 431 838	64 324	54 394
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	CV	1 169 890		1 169 890
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	32 518		32 518	32 518
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>2 947 815</b>	<b>1 544 070</b>	<b>1 403 745</b>	<b>1 385 827</b>	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	37 998		37 998	47 409
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 992		1 992	6 649
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	76 245	12 211	64 035	36 279
	Autres créances (3)	BZ	CA	7 502		7 502	52 401
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	401 378		401 378	475 709
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	15 810		15 810	14 610
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>540 925</b>	<b>12 211</b>	<b>528 714</b>	<b>633 057</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>3 488 740</b>	<b>1 556 281</b>	<b>1 932 460</b>	<b>2 018 884</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	32 518	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quatre

Désignation de l'entreprise : SARL LE RUISSEAU

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....105...191.....)	DA	105 191	105 191	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 519	10 519	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	962 188	795 923	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	15 083	166 264	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 092 981	1 077 898	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	412 977	574 440	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	183 338	53 411	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	109 047	190 032	
	Dettes fiscales et sociales	DY	124 409	121 004	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	9 708	2 100	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	839 479	940 986		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 932 460	2 018 884		
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	474 430	904 236	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL LE RUISSEAU										Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
												1		Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3	
														D8		D9	
INCORP.		TOTAL I										CZ		D8		D9	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles										KD		KE		KF	
		TOTAL II										139 660		KE		KF	
CORPORELLES		Terrains										KG		KH		KI	
		Constructions										KJ		KK		KL	
		Sur sol propre										L9		KK		KL	
		Dont Composants															
		Sur sol d'autrui										M1		KN		KO	
		Dont Composants															
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *										M2		KQ		KR	
		Dont Composants															
		Installations techniques, matériel et outillage industriels										M3		KS		KT	
		Dont Composants												113 485		KU	
		Installations générales, agencements aménagements divers *										KV		1 373 678		KW	
		Matériel de transport *										KY		34 300		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		96 206		LC	
		Emballages récupérables et divers *										LE				LF	
		Immobilisations corporelles en cours										LH				LI	
		Avances et acomptes										LK				LL	
		TOTAL III										LN		1 617 670		LO	
																LP	
																10 412	
																29 256	
																LA	
																LD	
																LG	
																LJ	
																LM	
																LP	
																41 454	
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T	
		Autres participations										8U		1 169 890		8V	
		Autres titres immobilisés										IP		IR		IS	
		Prêts et autres immobilisations financières										IT		32 518		IU	
		TOTAL IV										LQ		1 202 408		LR	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										OG		2 959 739		OH	
																OJ	
																41 454	
CADRE B		IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
												par virement de poste à poste		1		3	
												par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2		4	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement										IN		CØ		DØ	
		TOTAL I														D7	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles										IO		LV		LW	
		TOTAL II												139 660		IX	
																139 660	
CORPORELLES		Terrains										IP		LX		LY	
		Constructions										IQ		MA		MB	
		Sur sol propre										IR		MD		ME	
		Dont Composants															
		Sur sol d'autrui										IS		MG		MH	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions															
		Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		14 313		MK	
		Dont Composants												109 585		ML	
		Autres immobilisations corporelles										IU		31 779		MN	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers										IV		5 500		MQ	
		Matériel de transport										IW				MT	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier										IX				MW	
		Emballages récupérables et divers *														96 206	
		Immobilisations corporelles en cours										MY		1 786		MZ	
		Avances et acomptes										NC				NE	
		TOTAL III										IV		1 786		NH	
																NI	
																1 605 747	
																1 605 747	
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7	
		Autres participations										IØ		ØX		ØY	
		Autres titres immobilisés										II		2B		2C	
		Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	
		TOTAL IV										I3		NJ		NK	
																1 202 408	
																32 518	
																2G	
																1 202 408	
																2H	
																2 947 815	
																ØM	
																2 947 815	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quatre

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL LE RUISSEAU

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- Ce montant comprend :
  - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL LE RUISSEAU</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*</b>												
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	13 433	PF		PG		PH	13 433			
<b>TOTAL I</b>		<b>RK</b>	<b>13 433</b>	<b>RM</b>		<b>RN</b>		<b>RO</b>	<b>13 433</b>			
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	110 688	QA	2 424	QB	14 313	QC	98 800			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 336 914	QE	18 166	QF	31 779	QG	1 323 301			
	Matériel de transport	QH	34 300	QI		QJ	5 500	QK	28 800			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	78 577	QM	1 160	QN		QO	79 737			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
	<b>TOTAL II</b>	<b>QU</b>	<b>1 560 479</b>	<b>QV</b>	<b>21 750</b>	<b>QW</b>	<b>51 592</b>	<b>QX</b>	<b>1 530 637</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		<b>QN</b>	<b>1 573 912</b>	<b>QP</b>	<b>21 750</b>	<b>QQ</b>	<b>51 592</b>	<b>QR</b>	<b>1 544 070</b>			
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU				RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1		
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>				<b>SD</b>		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4				R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9				T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5				U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W2		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1		
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>				<b>X8</b>		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM						NO		
<b>TOTAL III</b>	<b>NL</b>			<b>NM</b>						<b>NO</b>		
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			
<b>CADRE C</b>												
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL LE RUISSEAU

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles			6E	6F	6G	6H	
- titres mis en équivalence			O2	O3	O4	O5	
- titres de participation			9U	9V	9W	9X	
- autres immobilisations financières(1)*			O6	O7	O8	O9	
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>		7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I II III)</b>		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	5 938	UF	3 181		
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

Designation de l'entreprise		SARL LE RUISSEAU		Néant <input type="checkbox"/>		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	32 518	UV	32 518	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	13 659		13 659						
	Autres créances clients	UX	62 586		62 586						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * ( antérieurement constituée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 618		4 618					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 884		2 884						
	Charges constatées d'avance	VS	15 810		15 810						
	<b>TOTAUX</b>		VT	132 075	VU	132 075	VV				
	RENOVOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	412 977		77 532		335 445				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	36 750		7 146		29 604				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	109 047		109 047						
Personnel et comptes rattachés		8C	72 448		72 448						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 090		36 090						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 137		9 137						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 734		6 734						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	146 588		146 588						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 708		9 708						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	839 479	VZ	474 430		365 049				
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	161 058	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LE RUISSEAU		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :		3	1	1	2	2	0	2	2
<b>I RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				WA 15 083					
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												WB
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE 942						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	942							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	52 550	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW 52 991						
	Amendes et pénalités	WJ	441	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)									I8	
			- imposées au taux de 0 %									ZN	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme									WN
				- Plus-values soumises au régime des fusions									WO
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										<b>TOTAL I</b>		WR	69 016
<b>II DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	69 014
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV	
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)									WB	
			- imposées aux taux de 19 %									WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	4 000	XA 76 000					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY	
Majoration d'amortissement *												XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexes	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF					
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindicies)	PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI	XG					
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
<b>III RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>TOTAL II</b>		NH	145 014
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI									
		déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XJ 75 998								
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	XO 75 998								

**ANNEXE DÉCLARATION 2058-A**

Désignation de l'entreprise : SARL LE RUISSEAU

31/12/2022

<b>Détail des réintégrations diverses</b>		
<b>Détail des déductions diverses</b>		

Désignation de l'entreprise : <u>SARL LE RUISSEAU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	354 175	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	354 175	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	75 998	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	430 173	
<b>II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, C ARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	40 275	
<b>III PROVISIONS ET C ARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMP T</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	52 550	ZW 69 014
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
<b>Charges à payer</b>			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	52 550	YO 69 014
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL LE RUISSEAU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *							
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OC</b>	795 923	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	<b>ZB</b>		
							- Autres réserves	<b>ZD</b>	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OD</b>	166 264		Dividendes	<b>ZE</b>			
	Prélèvements sur les réserves	<b>OE</b>			Autres répartitions	<b>ZF</b>			
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	962 188		Report à nouveau	<b>ZG</b>	962 188		
						(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	962 188	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>				Exercice N :		Exercice N-1 :			
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	<b>J7</b>		<b>YQ</b>			12 723		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			<b>YR</b>					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			<b>YS</b>					
<b>EXTERNES</b>	- Sous-traitance			<b>YT</b>	336				
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	<b>J8</b>		<b>XQ</b>	216 341		220 399		
	- Personnel extérieur à l'entreprise			<b>YU</b>					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			<b>SS</b>	51 361		32 754		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			<b>YV</b>	45 130		8 876		
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	<b>ES</b>		<b>ST</b>	188 645		141 772		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			<b>ZJ</b>	501 813		403 801		
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			<b>YW</b>	11 377		11 121		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	<b>ZS</b>		<b>9Z</b>	15 215		11 912		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			<b>YX</b>	26 592		23 033		
<b>I.V.A.</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			<b>YY</b>	176 346		122 915		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			<b>YZ</b>	82 023		60 554		
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*			<b>OB</b>	432 505				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			<b>OS</b>					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			<b>ZK</b>		%	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	<b>XP</b>			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	<b>ZR</b> 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			<b>RG</b>					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			<b>RH</b>						
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	<b>JA</b>		Plus-values à 15 %	<b>JK</b>		Plus-values à 0 %	<b>JL</b>	
				Plus-values à 19 %	<b>JM</b>		Imputations	<b>JC</b>	
	Groupe : résultat d'ensemble.	<b>JD</b>		Plus-values à 15 %	<b>JN</b>		Plus-values à 0 %	<b>JO</b>	
				Plus-values à 19 %	<b>JP</b>		Imputations	<b>JF</b>	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	<b>JH</b>		N° SIRET de la société mère du groupe	<b>JJ</b>				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL LE RUISSEAU Néant  \*

### A DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	MATERIEL	65		65	
	2	LINGE	14 247		14 247	
	3	AAI DIVERS	31 779		31 779	
	4	MAT TRANSPORT	5 500		5 500	
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

### B PLUS VALUES, MOINS VALUES

I - Immobilisations *	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-values taxables à 19 % (1)			
				⑦	⑧	⑨		Long terme		
								⑩	19 %	15 % ou 12.8 %
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*								
CADRE A		plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		(A)						
CADRE B		plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(B)					
CADRE C		autres plus-value taxable à 19 % (⑪)				(C)				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL LE RUISSEAU

Néant  \*

**A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS VALUES A COURT TERME**  
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	<b>TOTAL 1</b>					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
N-8						
N-9						
<b>TOTAL 2</b>						

**B PLUS VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL LE RUISSEAUNéant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

## I SUIVI DES MOINS VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II SUIVI DES MOINS VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL LE RUISSEAU</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 3 5e du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

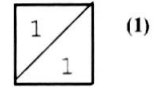


Désignation de l'entreprise : SARL LE RUISSEAU		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	15
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 534 662
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	1 534 662
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	38 026
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	1 678
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	39 705
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		ON	480 623
Variation négative des stocks		OQ	9 412
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	189 820
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	10 247
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	3 145
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	693 247
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			881 120
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	881 120
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 534 662
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	15
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2022
		GZ	31/12/2022
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

---

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concises figurent dans la notice n° 2032.

**LE RUISSEAU**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 105.190 Euros

Siège social : 137 avenue Galliéni  
94160 SAINT-MANDE

672 032 893 R.C.S. CRETEIL

---

- RAPPORT DE GESTION
  
- PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT
  
- RESOLUTION VOTEE D’AFFECTATION DU RESULTAT
  
- BILAN - COMPTE DE RESULTAT

## LE RUISSEAU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 105.190 Euros

Siège social : 137 avenue Gallieni  
94160 SAINT-MANDE

672 032 893 R.C.S. CRETEIL

---

### RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L.223-26 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de cet exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### I - ACTIVITE DE L'ENTREPRISE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 font ressortir les soldes intermédiaires caractéristiques suivants :

- Résultat d'exploitation	-48.992 Euros
- Résultat financier	64.516 Euros
- Résultat courant avant impôt	15.524 Euros
- Résultat exceptionnel	-441 Euros
- Résultat de l'exercice	15.083 Euros





Au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, le chiffre d'affaires de notre société s'est élevé à 1.534.662 Euros contre 864.032 Euros pour l'exercice précédent, ce qui traduit une augmentation de 670.630 Euros.

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit :

CHARGES	2022	2021	Ecart en €	Ecart en %
Achats de marchandises	378 608,00 €	234 418,00 €	144 190,00 €	61,51%
Variation de stock sur marchandises	9 412,00 €	-3 151,00 €	12 563,00 €	-398,70%
Achats de matières premières et autres approv.				
Variation de stock sur matières premières				
Autres charges et charges externes	501 813,00 €	403 801,00 €	98 012,00 €	24,27%
Impôts, taxes et versements assimilés	26 592,00 €	23 033,00 €	3 559,00 €	15,45%
Salaires et traitements	540 371,00 €	363 260,00 €	177 111,00 €	48,76%
Charges sociales	138 911,00 €	63 273,00 €	75 638,00 €	119,54%
Dotations aux amortissements sur immo.	21 750,00 €	29 924,00 €	-8 174,00 €	-27,32%
Dotations aux provisions sur actif circulant	5 938,00 €	2 976,00 €	2 962,00 €	99,53%
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	3 145,00 €	2 107,00 €	1 038,00 €	49,26%
<b>TOTAL</b>	<b>1 626 540,00 €</b>	<b>1 119 641,00 €</b>	<b>506 899,00 €</b>	<b>45,27%</b>

Soit graphiquement :



## II - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE - EVOLUTION PREVISIBLE PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES – PERSPECTIVES D'AVENIR

A peine sortie de la plus grave récession enregistrée depuis la seconde guerre mondiale à cause de la pandémie de Covid-19, l'économie française affronte un nouveau choc majeur.

La guerre en Ukraine provoque une flambée des prix de l'énergie et des matières premières qui est venue alimenter des poussées inflationnistes déjà présentes et des ruptures d'approvisionnement pouvant impacter notre activité.

Ainsi que nous pouvons le constater, notre chiffre d'affaires enregistre une hausse de près de 77,62 % par rapport à l'exercice 2021.

Nous vous rappelons que l'exercice 2021 a été impacté par les différentes mesures prises à l'égard des restaurants liées à la pandémie de Covid-19. Ainsi, la réouverture des restaurants en intérieur n'est intervenue qu'à compter du 09 juin 2021 et la fin des limites de la jauge dans les lieux recevant du public, en date du 30 juin 2021.

Nous vous communiquons les résultats de l'exercice :

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 1.577.548 Euros et le total des charges d'exploitation à 1.626.539 Euros faisant ressortir un résultat d'exploitation de (48.992) Euros contre 66.390 Euros pour 2021.

Le résultat financier ressort à 64.516 Euros contre 87.659 Euros pour 2021 et le résultat exceptionnel à (441) Euros contre 12.215 Euros pour 2021.

Le résultat courant avant impôts est passé de 154.049 Euros en 2021 à 15.524 Euros en 2022.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, les comptes de l'exercice écoulé font donc ressortir un bénéfice de 15.083 Euros.

Face à l'inflation grandissante et aux incertitudes économiques qui pèsent sur le marché, nous ne pouvons à l'heure actuelle présager de l'impact réel de cette crise économique dans les exercices futurs de notre société.

### III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2022

Il n'y a pas eu d'événement particulier susceptible de donner lieu à une information spécifique à l'exception des conséquences économiques de la guerre en Ukraine du fait des importantes perturbations du commerce et des chocs sur les prix de l'énergie et des matières premières.

### IV - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (articles L.232-1, II du Code de Commerce)

Notre Société n'a conduit aucune action en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### V - ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHE D'ACTIVITE (article L-233- 6 du Code de Commerce)

- Aucune en ce qui nous concerne.





VI - PRISES DE PARTICIPATION DANS UNE AUTRE SOCIETE REPRESENTANT PLUS DU VINGTIEME, DU DIXIEME, DU CINQUIEME, DU TIERS, DE LA MOITIE OU DES DEUX TIERS DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE (article L.233-6 du Code de Commerce)

- Aucune en ce qui nous concerne.

VII - PRISE DE CONTROLE D'UNE SOCIETE INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE (articles L.233-6 et L.247-1 du Code de Commerce)

- Aucune.

VIII - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 15.083 €uros que nous vous proposons d'affecter en totalité au poste « REPORT A NOUVEAU », ce qui portera ce dernier à la somme de 977.271 €uros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons en outre qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

IX - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous présentons par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

X - COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES (C.G.I., article 223 quater et 39-4)

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que le montant global des dépenses et charges dites « somptuaires » ont été prises en charge dans les comptes de l'exercice écoulé à hauteur de la somme de 53.933 €uros, l'impôt correspondant en sus, se décomposant comme suit :

- Taxe sur les véhicules de sociétés pour ..... 942 €
- Provisions et charges à payer non déductibles pour ..... 52.550 €
- Amendes et pénalités ..... 441 €

XI - FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL (C.G.I., article 223 quinquies et 39-5)

- Aucun.



## XII - PARTICIPATIONS RECIPROQUES

(articles L.233-30 et R.233-19 du Code de Commerce)

- Aucune en ce qui nous concerne.

## XIII – AUTOCONTROLE

(article L.233-12 du Code de Commerce)

- Aucune en ce qui nous concerne.

## XIV – INFORMATION DES ASSOCIES

Les informations visées aux articles L.225-100 alinéas 3 à 6 sur renvoi de l'article L.223-26 alinéa 6 du Code de Commerce s'appliquant au rapport de gestion des SARL et qui concernent :

- Une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

- Une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée ainsi que des indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits.

ne seront pas développées dans ce rapport.

En effet, à compter des exercices clos au 11 août 2018, et compte tenu que les seuils prévus sont :

- Total du bilan : 4.000.000 Euros
- Chiffre d'affaires : 8.000.000 Euros
- Effectif moyen : 50 salariés

La Société LE RUISSEAU étant loin de dépasser à la clôture de l'exercice écoulé, deux de ces seuils, la gérance a prévu de ne pas exposer ces informations dans le présent rapport.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

**LA GERANCE.**



**LE RUISSEAU**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 105.190 Euros

Siège social : 137 avenue Gallieni  
94160 SAINT-MANDE

672 032 893 R.C.S. CRETEIL

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2023**

**I. - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

**DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice un bénéfice de 15.083 Euros. Elle décide d'affecter ce résultat en totalité au poste « REPORT A NOUVEAU », ce qui portera ce dernier à la somme de 977.271 Euros.

La collectivité des associés rappelle en outre, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.


**II. - RESOLUTION VOTEE D'AFFECTATION**

**DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice un bénéfice de 15.083 Euros. Elle décide d'affecter ce résultat en totalité au poste « REPORT A NOUVEAU », ce qui portera ce dernier à la somme de 977.271 Euros.

La collectivité des associés rappelle en outre, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by several vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.